

Bachelier en Informatique et systèmes orientation gestion technique des bâtiments - domotique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

DOM116 SCHEMAS ET LECTURE DE PLANS 1			
Code	TEID1B16DOM	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Florence DEPAILLE (florence.depaille@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement a un triple objectif :

- Présentations des conventions du dessin technique et architectural,
- Prise en charge du logiciel de dessin AutoCAD Classic,
- Lecture de plans architecturaux, électriques et sanitaires,
- Ebauches de plans architecturaux et électriques pour une habitation familiale classique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable de:

- Mettre en application les paramètres de base du dessin,
- Dessiner les différentes vues d'un objet, ainsi que des coupes simples sur papier,
- Utiliser les logiciels de dessin adéquats, de modifier un plan DAO,
- Interpréter un plan simple au niveau architectural, électrique et sanitaire en reconnaissant et interprétant les différents symboles de dessin (nomenclature),
- Imprimer et tracer un plan.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEID1B16DOM· DOM116 SCHEMAS ET LECTURE DE PLANS 1

48h / 4 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Schémas et lecture de plans 1

48 h

Contenu

- Initiation au dessin technique et architectural : les traits, l'écriture, les vues, les coupes, la cotation, les échelles, le cartouche, les formats papier.
- Apprentissage d'AutoCAD Classic (2 Dimensions) et de logiciels adéquats en fonction de la discipline (architecture - électricité).
- Nomenclature des plans en électricité traditionnelle.

Démarches d'apprentissage

Apprentissage progressif par approche déductive pour l'élaboration d'un dessin (apprentissage sur papier).

Enseignement assisté par ordinateur.

Exercices guidés et d'auto-apprentissage évolutifs (AutoCAD).

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices guidés et progressifs dans les difficultés.

Ouvrages de référence

Supports

Sites internet et logiciels et aides en lignes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1 : Différents exercices et travaux à effectuer durant les heures de cours seront comptabilisés comme évaluation continue (EC)

Q3 : 30% sont repris comme EC non récupérable du Q1 et 70% sont remis en jeu par l'exécution d'une épreuve pratique sur PC.

La note finale sera la moyenne géométrique des notes précédentes en tenant compte de la pondération.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	100			Evc	30
Période d'évaluation					Exp	70

Evc = Évaluation continue, Exp = Examen pratique

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).